



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de LONGPONT

### Séance du 19 décembre 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT AISNE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
10	9	10
Date de convocation : 05/12/2022 Date d'affichage : 05/12/2022		

Le douze octobre deux mille vingt et deux à 20h, le Conseil Municipal de Longpont, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de M. Gilles DAVALAN, Maire.

Le vingt-et-un décembre mille vingt et deux à 20h, le Conseil Municipal de Longpont, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de M. Gilles DAVALAN, Maire.

**Présents :** M. Patrice THEVENON, Mme Carole SIEKANIEK, Mme Isabelle VERDUN, M. Edouard MOQUET, Mme Julia LISON, M. Thierry GAUTHIER, M. Antoine COURTIER, M. Patrice ROULLET de la BOUILLERIE

**Pouvoir :** M. Bruno DELBENDE a donné pouvoir à Mme Carole SIEKANIEK

**Secrétaire :** M. Edouard MOQUET

### **01 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2022**

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité

### **02 DISSOLUTION DU SIVOM DE LA SAVIERE**

Le Maire expose,

Le SIVOM de la Savière, par délibération en date du 19 décembre 2022, a approuvé les points suivants :

**La dissolution du syndicat à compter du 1<sup>ER</sup> janvier 2023 et le vote du compte administratif de clôture du syndicat.**

Sur la base du compte administratif ainsi voté, les membres du conseil syndical ont accepté les conditions de liquidations, telles que décrites ci-après :

**Affectation de résultats comptables :** (Délibération du SIVOM 2022 12 03 du 19 décembre 2022)

**Répartition de l'actif et du passif :** la compétence scolaire et post scolaire étant transférée au SISSER à l'ouverture de l'école de Dampleux, l'actif et le passif du SIVOM sont transférés en totalité au SISSER

**Transfert du personnel :** Délibération du SISSER 11/2022 du 21 04 2022 du SISSER précisant « Considérant la nécessité de créer les emplois nécessaires au fonctionnement du syndicat en raison de l'ouverture du regroupement scolaire de Dampleux au 1<sup>er</sup> septembre 2022. Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 15 mars 2022, sur le transfert de certains personnels des communes de Dampleux, Faverolles et du Syndicat d'aménagement de la Savière. »

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la dissolution du SIVOM de la Savière dans les conditions exposées**

### **03 et 04 DEMANDE DE SUBVENTION DETR et API– Rénovation, mise en conformité d'un bâtiment communal**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) une subvention de 50 % pour la rénovation et la mise en conformité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite du Département de l'Aisne au titre de Aisne Partenariat Investissement (API) une subvention de 20 % pour la rénovation et la mise en conformité.

Coût HT	94 136.00 €
Coût TTC	112 963.20 €
Subvention DETR sollicité(50%)	47 068.00 €
Subvention API sollicité (20 %)	18 827.20 €
Reste à charge HT	28 240.80 €

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

### **05 et 06 DEMANDE DE SUBVENTION DETR et API – Rénovation thermique de bâtiments communaux**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) une subvention de 55 % pour la rénovation thermique de bâtiments communaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite du Département de l'Aisne au titre de Aisne Partenariat Investissement (API) une subvention de 20 % pour la rénovation thermique de bâtiments communaux.

Coût HT	18 859.65 €
Coût TTC	22 631.58 €
Subvention DETR sollicité (55%)	10 372.80 €
Subvention API sollicité (20 %)	3 771.93 €
Reste à charge HT	4 714.75 €

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

### **07 VIABILISATION HIVERNALE**

Après échanges de vues, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de gestion de la viabilité hivernale pour le déneigement et le salage des voies d'intérêt communautaire.

### **09 QUESTIONS DIVERSES**

Avis défavorable du Conseil pour la mise en place de caméras de surveillance sur le village.

Organisation des vœux le 29 janvier

Gilles Davalan, Maire	Patrice Thevenon, Maire-Adjoint	Bruno Delbende, Maire-Adjoint
Carole SIEKANIEK	Isabelle VERDUN	Edouard MOQUET
Julia LISON	Thierry GAUTHIER	Patrice ROULLET de la BOUILLERIE
Antoine COURTIER		